

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 8 août 2023 à 19 h 30, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

**SONT PRÉSENTS :** MM Harry Bird, MMES Anne-Marie Demers  
Nicolas Berger Suzie Fortin  
Clarence Lloyd  
Alexandre Berger

Formant quorum sont la présidence de monsieur David Auclair, maire.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Monique Pépin est également présente, le tout, conformément aux dispositions de la *loi du Code municipal du Québec*.

*Quinze (15) personnes sont présentes lors de la séance.*

### ORDRE DU JOUR

- 1 Mot de bienvenue
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période de questions sur les points à l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal
  - 4.1 Adoption des procès-verbaux de la séance du 11 juillet et du 19 juillet 2023
- 5 Administration et finances
  - 5.1 Embauche du directeur général et greffier trésorier
  - 5.2 Autorisation de signature du directeur général et greffier trésorier
  - 5.3 Nomination de madame Chantal Beaudoin à titre d'adjointe greffière trésorière
  - 5.4° Convention pour l'octroi d'une subvention - Station de nettoyage
  - 5.5 Église - paroisse Notre-Dame du Mont-Carmel
  - 5.6 Formation - Infotech
    - a) budget
    - b) Sygem
    - c) Taxation
    - d) Paie - T4/R1
  - 5.7 Colloque annuel - Zone 8
  - 5.8 Formation des élus
  - 5.9 Convention de cession - Cogeco Connexion Inc.
  - 5.10 Agent de développement
- 6 Voirie
  - 6.1 Embauche d'une firme pour l'élaboration des devis pour l'asphaltage des chemins Rang 1<sup>er</sup> et de la Montagne - remis
  - 6.2 Transport Québec - Programme d'aide à la voirie locale
  - 6.3 Excavation André Vincent
  - 6.4 Étude hydraulique préliminaire - Chemin Lacasse
  - 6.5 Journalier - voirie
- 7 Urbanisme
  - 7.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment
  - 7.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 14 juillet 2023
  - 7.3 PIIA-1 - 112 chemin Bombardier, Lot 6 534 540 Zone VIL-2 \*
  - 7.4 PIIA-1 - 73 rang Vincent 5 191 650 Zone REV-1
  - 7.5 Fond de Parc - chemin Robert-Savoie 5 193 369 Zone VIL-3 et VIL-4
8. Environnement
  - 8.1 Rapport de l'inspecteur en environnement
  - 8.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCE du 20 juillet 2023
  - 8.3 Entente - traitement matières recyclables - Enviro Connexions
  - 8.4 Avis de motion - Règlement 2023-06 relatif au lavage d'embarcations
9. Loisirs, Culture et Vie communautaire
  - 9.1 Agrandissement du chalet - subvention additionnelle de 25 000\$
  - 9.2 Projet de Popote roulante du Grand Bois

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

### 9.3 SPA de l'Estrie

### 10. Sécurité incendie et Sécurité civile

- 10.1 Entente relative à un service de premiers répondants
- 10.2 Croix rouge - Avis de contribution
- 10.3 Entente de services aux personnes sinistrés

### 11. Adoption des comptes à payer

### 12 Affaires diverses

- 12.1 Formation UMQ
- 12.2 Appui projet - Réseau d'éclaireurs
- 12.3 Demande au ministère des Transports - enseignes attention à nos enfants
- 12.4 Fête des bénévoles et les nouveaux arrivants 19 août 2023

### 13 Période de questions

### 14 Levée de la séance

## **1 Mot de bienvenue**

Le maire David Auclair déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

## **2 Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire dépose le projet d'ordre du jour. Les sujets suivants sont ajoutés :

2023-08-182

**Il est proposé par Nicolas Berger  
appuyé par Suzie Fortin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec les ajouts mentionnés ci-haut.

**ADOPTÉE**

## **3 Période de questions sur les points à l'ordre du jour**

Madame Michèle Turcotte mentionne que les membres du conseil pourraient donner un suivi des points – il est mentionné que ceci ce fait à la fin.  
Madame Morin demande des explications de la séance spéciale du 19 juillet dernier.  
Monsieur le maire donne les explications  
Michel Bissonnette demande des renseignements concernant la prise de possession de l'église. Monsieur le maire donne les explications  
Il mentionne aussi qu'il devrait avoir une réunion comité du centre communautaire et désire voir le rapport de conscience régionale.  
Il demande aussi de voir le rapport de granulométrie du Rang 1.  
Monsieur le maire donne les explications.

## **4 Adoption des procès-verbaux - REMIS**

Puisque les membres du conseil n'ont pas reçu copie des procès-verbaux des séances du 11 juillet et du 19 juillet 2023, ces derniers seront présentés à la séance du mois de septembre.

**ADOPTÉE**

## **5 Administration et finances**

### **5.1 Embauche de la directrice générale et greffière trésorière par intérim**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Marie-Claude Savaria est en congé de maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Chantal Beaudoin nous a rendu service et nous a dépanner;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Monique Pépin a rencontré les membres du conseil le 24 juillet dernier;

2023-08-183

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Alexandre Berger**

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

### **et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil offre le poste de directrice-générale et greffière trésorière par intérim à madame Monique Pépin suivant les termes établies avec le conseil.

**QUE** madame Pépin a débuté le travail le 25 juillet 2023.

**QUE** madame Pépin soit aussi nommée la personne responsable de la *Loi sur l'accès à l'information*.

**ADOPTÉE**

### **5.2 Ajout de Monique Pépin, comme administratrice principale pour les comptes de la Caisse Desjardins et autorisation de signature**

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière par intérim n'est pas disponible pour la gestion des comptes et des accès puisqu'elle est en congé de maladie;

**ATTENDU QU'**il y a lieu en l'absence de la greffière-trésorière et directrice générale par intérim d'autoriser la nouvelle directrice générale et greffière trésorière par intérim, madame Monique Pépin à être ajoutée aux comptes de la Caisse Desjardins comme administratrice principale;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière trésorière par intérim est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous documents afférents incluant les chèques de la municipalité;

**ATTENDU QU'**en l'absence de madame Monique Pépin, la deuxième personne autorisée à signer les chèques est madame Chantal Beaudoin :

2023-08-184

**Il est proposé par Nicolas Berger  
appuyé par Anne-Marie Demers  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil autorise l'ajout des accès nécessaires aux comptes de la Caisse Desjardins pour madame Monique Pépin à titre de directrice générale et greffière trésorière par intérim.

**QUE** le conseil autorise l'ajout à la Caisse Desjardins de madame Monique Pépin, à titre de personne autorisée à signer les chèques de la Municipalité et ce en date du 8 août 2023.

**QUE** le conseil autorise madame Pépin à signer tous documents afférents de la municipalité.

**QUE** le conseil autorise madame Chantal Beaudoin à signer les chèques en l'absence de madame Pépin

**ADOPTÉE**

### **5.3 Nomination de madame Chantal Beaudoin à titre d'adjointe greffière trésorière**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Chantal Beaudoin a accepté d'être remplacée par madame Monique Pépin à titre de directrice générale et greffière trésorière par intérim;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Beaudoin a démontré de l'intérêt à apprendre le poste de directrice générale et greffière trésorière;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière trésorière par intérim madame Monique Pépin constate les atouts de cette candidate;

2023-08-185

**Il est proposé par Nicolas Berger  
appuyé par Suzie Fortin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**DE** nommer madame Chantal Beaudoin à titre d'adjointe greffière trésorière au tarif discuté avec les membres du conseil, ce changement de titre est effectif le 7 août 2023.

5.4 **Convention pour l'octroi d'une subvention – Station de nettoyage**

**CONSIDÉRANT QUE**, la municipalité a reçu du ministre de l'Environnement, de la lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs une convention pour une subvention pour la réalisation du projet de Station de nettoyage d'embarcations mobile qui consiste à construire et à mettre en place une station de nettoyage d'embarcations mobile gratuite pour lutter contre la propagation d'espèces aquatiques envahissantes à la municipalité de St-Étienne-de-Bolton;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet doit être réalisé au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet doit être financé seul ou avec l'aide de ses partenaires, soit un minimum de 25% du total des dépenses admissibles du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit utiliser la subvention, y compris les intérêts produits, aux seules fins pour lesquelles elle a été octroyée,

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit rembourser au Ministre, dans les plus brefs délais, tout montant utilisé à des fins autres que celles prévues à la convention;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit rembourser au Ministre, à l'expiration de la convention tout montant non utilisé de la subvention, y compris les intérêts produits;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit signifier au Ministre, dans les plus brefs délais et sous forme de rapport écrit, toute modification ayant une incidence sur la nature, les objectifs, l'ampleur ou le rythme de réalisation du Projet décrit à l'annexe 1 de la présente convention afin qu'il juge de la pertinence des modifications et du maintien ou non de la subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit indiquer clairement dans toutes les publications, annonces publicitaires et tous les communiqués reliés à la convention qu'une subvention du gouvernement du Québec a été versée et faire parvenir préalablement au Ministre une copie du matériel de communication produit;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit consentir à ce qu'une annonce publique soit faite par le Ministre, communiquant les renseignements suivants : le nom et l'adresse du bénéficiaire, la nature du Projet et les termes de la convention;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit indiquer clairement dans tout élément de visibilité lié au Projet, qu'une subvention a été versée par le Ministre, et faire parvenir au Ministre une copie du matériel devant être validé, au minimum deux semaines avant sa publication, à l'adresse suivante : StationsEAE@mffp.gouv.qc.ca;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à construire et mettre en place une station de nettoyage d'embarcation mobile gratuite pour lutter contre la propagation d'espèces envahissante;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût estimé est de 38 367 \$ avec une participation de 15 000 \$ de la part du Gouvernement du Québec;

2023-08-186

**Il est proposé par Anne-Marie Demers  
appuyé par Clarence Lloyd  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil autorise madame Monique Pépin, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à signer ladite entente.

**QUE** le conseil informe le ministère que le montant de la valeur totale des dépenses admissibles sera de 20 000 \$ incluant la subvention de 15 000\$ provenant du Gouvernement du Québec.

5.5 **Église paroisse Notre-Dame du Mont Carmel courrier reçu**

5.6 **Formation Infotech**

a) **Budget**

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Infotech offre une formation le 13 septembre de 9 h à 12H en ligne;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de formation sont de l'ordre de 190 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation de madame Monique Pépin et de madame Chantal Beaudoin est de mise;

**b) Mutation – Taxation – Grand Livre – Logiciel et Développement – Paie – Compte Fournisseurs – Compte Client – Atelier Techno**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Infotech offre une formation le 22août de 13 h 30 à 16H 30 en ligne;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de formation sont de l'ordre de 190 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation de madame Chantal Beaudoin est de mise;

**c) Taxation**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Infotech offre une formation le 21 novembre de 13 h 30 à 16H 30 en ligne;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de formation sont de l'ordre de 190 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation de madame Chantal Beaudoin est de mise;

**d) Paie – T4/R1 Partie 1 – Assurance et REER Partie 2**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Infotech offre une formation le 5 décembre de 13 h 30 à 16H 30 en ligne et la partie 2 le 7 décembre 2023 de 13 h 30 à 16 h 30 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de formation sont de l'ordre de 190 \$ par partie donc 320\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation de madame Chantal Beaudoin est de mise;

2023-08-187

**Il est proposé par Anne-Marie Demers  
appuyé par Alexandre Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil autorise l'inscription à ces cours pour mesdames Pépin et Beaudoin au coût total de 1 210 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉ**

### 5.7 Colloque Annuel Zone 8 - ADMQ

**CONSIDÉRANT QUE** le Colloque de ADMQ se tiendra à la municipalité de Saint Camille le 14 septembre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** les discussions pour les sujets qui suivent :

- a) Nouveauté législatives – Me Marie-Claude Veilleux et Me Stéphane Reynolds
- b) Table d'échange – cas pratiques - Me Marie-Claude Veilleux et Me Stéphane Reynolds
- c) Programme de subventions pour les infrastructures – Direction des programmes d'infrastructure
- d) Comment devenir un orateur plus efficace

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'inscription sont de l'ordre de 100 \$ pour les membres et \$115 \$ pour les non-membres et ces coûts inclus les ateliers, diner, apéro et souper;

2023-08-188

**Il est proposé par Nicolas Berger  
appuyé par Suzie Fortin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil autorise l'inscription à ces cours pour mesdames Pépin et Beaudoin au coût total de 215 \$ taxes en sus et les frais de transport.

ADOPTÉE

5.8 **Formation des élus -FQM**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons deux nouveaux élus au sein de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les nouveaux élus doivent suivre le cours obligatoire « Comportement éthique »;

**CONSIDÉRANT QUE** le cours est disponible en classe virtuelle ou en salle;

**CONSIDÉRANT QUE** le tarif membre avec le code promotionnel est de 297 \$ par membre;

2023-08-189

**Il est proposé par Nicolas Berger  
appuyé par Alexandre Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil autorise l'inscription de madame Suzie Fortin et de monsieur Clarence Lloyd au montant de 594 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

5.9 **Convention de cession – Cogeco Connexion Inc.**

**CONSIDÉRANT QUE** le 7 mai 2010, la municipalité accordait un contrat à Câble Axion Digitel Inc. pour le déploiement du service internet haute vitesse par sa résolution 2010-05-07-5;

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de l'appel d'offres il était convenu que Câble Axion Digitel Inc aura le droit d'exiger la rétrocession de l'équipement du Réseau de télécommunication qu'elle a construit à la fin d'une période de dix (10) ans;

**CONSIDÉRANT QU'**une convention de rétrocession a été signée entre la municipalité et Câble Axion Digitel Inc en date du 12 octobre 2011 et s'engage à rétrocéder le Réseau de télécommunication par câble de fibres optiques faisant l'objet des présentes;

**CONSIDÉRANT QUE** Câble Axion Digitel Inc a cédé toutes ses installations de réseau de télécommunication par câble à Cogeco Connexion Inc aux termes d'un acte de vente reçu devant la notaire Me Joanie Lavallée sous le numéro 1163 de ses minutes et publié aux bureaux de la publicité des droits de Brome, le 15 décembre 2020, sous le numéro 25 935 105;

2023-08-190

**Il est proposé par Alexandre Berger  
appuyé par Suzie Fortin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil autorise le maire David Auclair et la directrice-générale et greffière-trésorière par intérim à signer ladite entente.

ADOPTÉE

5.10 **Agent de développement**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire ouvrir un poste d'agent de développement contractuel;

2023-08-191

**Il est proposé par Nicolas Berger  
appuyé par Clarence Lloyd  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil demande à la directrice-générale greffière-trésorière par intérim de voir à publier une annonce dans le journal et les réseaux.

ADOPTÉE

6 **Voirie**

6.1 **Embauche d'une firme pour l'élaboration des devis pour l'asphaltage des chemins Rang 1<sup>er</sup> et de la Montagne – REMIS – SÉANCE SPÉCIALE**

6.2 - Programme d'aide à la voirie locale

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit faire parvenir au ministère des Transports les formulaires suivants :

Formulaire de reddition de comptes – Volet PPA  
Facture, décomptes progressifs et toutes autres pièces justificatives  
Résolution municipale approuvée par le conseil et conforme

**Pour les travaux réalisés en régie, les documents suivants doivent également être complétés :**

Rapport de dépenses des heures effectuées en régie par des employés municipaux disponible sur le site Web du Ministère;  
Rapport de dépenses des heures de machinerie en régie disponible sur le site Web du ministère;

2023-08-192

**Il est proposé par Nicolas Berger  
appuyé par Alexandre Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil demande à la directrice-générale et greffière-trésorière par intérim de voir à compléter les documents requis avec l'aide du responsable des travaux publics.

**QUE** le conseil tiendra une séance extraordinaire le 29 août 2023 à 18 h.

**ADOPTÉE**

*Le maire David Auclair se retire de la salle du conseil pour éviter toute apparence possible de conflits d'intérêts.*

6.3 Excavation André Vincent

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur André Vincent a informé la municipalité qu'il cesse ses activités de déneigement des divers stationnements ainsi que certaines bornes sèches et certaines glissières;

2023-08-193

**Il est proposé par Nicolas Berger  
appuyé par Clarence Lloyd  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil désire remercier monsieur Vincent du travail effectué pendant un bon nombre d'années.

**ADOPTÉE**

*Monsieur le maire David Auclair réintègre la séance du conseil.*

6.4 Étude Hydraulique préliminaire – Chemin Lacasse - REMIS

6.5 Journalier - voirie

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire ouvrir un poste de journalier saisonnier à la voirie;

2023-08-194

**Il est proposé par Nicolas Berger  
appuyé par Alexandre Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil demande à la directrice-générale greffière-trésorière par intérim de voir à publier une annonce dans le journal le Reflet du Lac et toutes les plateformes.

**ADOPTÉE**

7 Urbanisme

7.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Le rapport des permis émis pour le mois de juillet est déposé aux membres du conseil.

### 7.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 14 juillet 2023

Le procès-verbal de la réunion du CCU du 14 juillet 2023 est déposé aux membres du conseil.

### 7.3 PIIA-1 – 112 chemin Bombardier, Lot 6 534 540 VIL-2

**CONSIDÉRANT QU'**après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et plans fournis par les requérants, les membres du conseil proposent ce qui suit :

- L'implantation proposée de la nouvelle résidence respecte la marge de recul additionnelle de 5 mètres de la bande riveraine de 10 mètres, mais elle a pour conséquence la coupe de plusieurs arbres matures et la construction dans des pentes prononcées.
- En se prévalant d'une dérogation mineure à la marge de recul additionnelle de 5 mètres, la nouvelle résidence pourrait s'implanter dans l'empreinte du chalet à démolir, ce qui représente un gain environnemental en évitant la coupe d'arbres
- L'architecte et les matériaux proposés pour la nouvelle résidence sont sobres et satisfont les critères du PIIA-1.

**CONSIDÉRANT QU'**une vérification auprès de nos aviseurs légaux, pour des raisons environnementales, il est impossible d'effectuer des travaux dans la bande additionnelle de 5 mètres;

2023-08-195

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Anne-Marie Demers  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le Conseil rejette la demande du CCU et accepte l'implantation du chalet à l'endroit original proposé sur les plans et devis.

**QUE** le conseil demande la revitalisation de l'emplacement de l'ancien chalet avec des espèces indigène du secteur.

**ADOPTÉE**

### 7.4 PIIA-1 73 rang Vincent 5 191 650 Zone REV-1

**CONSIDÉRANT QUE** la relocalisation de l'entrée principale est assujettie au PIIA-1 du *Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton* puisque le terrain visé par la demande est situé à l'intérieur du village représenté par les zones COM-1, COM-2, REV-1 à REV-3 et SPI-1 à SPI-3 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la relocalisation de la porte d'entrée principale en façade sud de la résidence et les matériaux proposés sont appropriés ;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal la relocalisation de la porte d'entrée principale sur la façade sud de la résidence du 73 rang Vincent, lot # 5 191 650, comme présentée sur les documents soumis à l'appui de la demande.

2023-08-196

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Nicolas Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le Conseil accepte la demande pour un permis pour la relocalisation de la porte d'entrée principale sur la façade sud de la résidence du 73 rang Vincent, lot numéro 5 191 650, comme présentée sur les documents soumis à l'appui de la demande.

**ADOPTÉE**

### 7.5 Fonds de parc – chemin Robert-Savoie 5 193 369 Zone VIL 3 et VIL 4

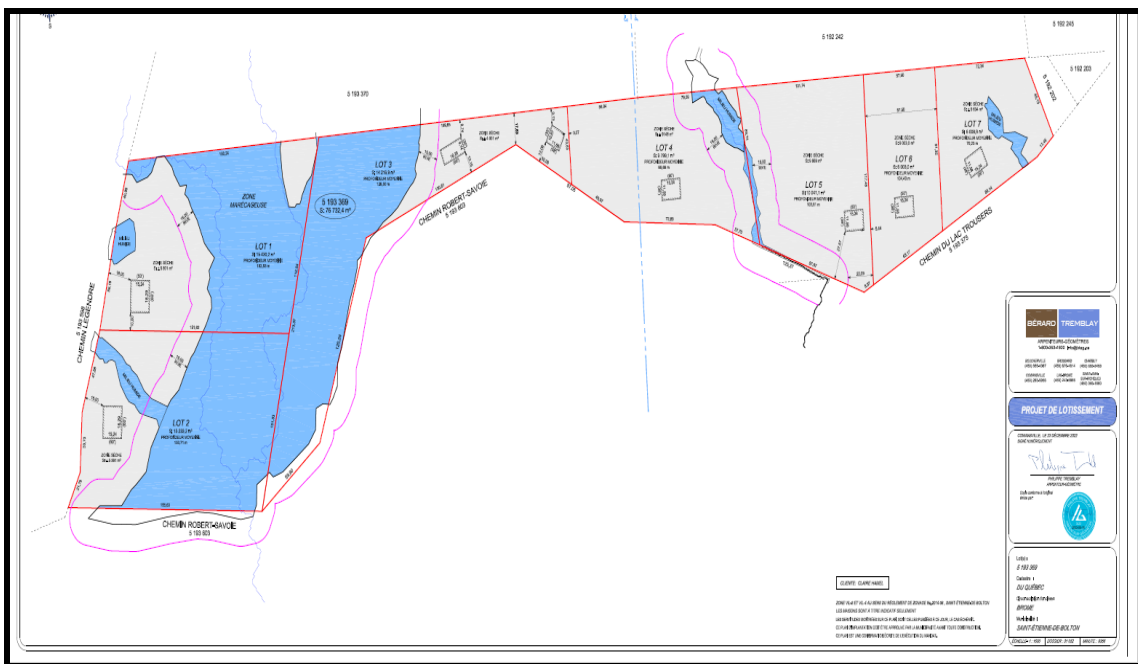
**CONSIDÉRANT QUE** le projet de lotissement consiste en la subdivision du lot 5 193 369 en 7 lots distincts a été étudié par le CCU lors de sa séance du 9 juin



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

2023. Cette opération cadastrale ayant pour effet d'augmenter le nombre de lots est ainsi soumise à une contribution aux fins de parc laquelle peut être versée soit sous forme de cession d'une partie du terrain, soit sous forme monétaire ou par une combinaison des deux formes. À la demande du CCU, le requérant a déposé un plan topographique signé et scellé par Bérard Tremblay, Arpenteurs-géomètres, daté du 10 juillet 2023, confirmant que les dimensions des lots, notamment les lots 6 et 7 peuvent permettre l'implantation de résidences et de tous travaux conformément à la réglementation concernant la réalisation de travaux dans une pente supérieure ou égale à 15 % et inférieure à 30%.

**CONSIDÉRANT QU'**à la demande du CCU, le requérant a déposé un plan topographique signé et scellé par Bérard Tremblay, Arpenteurs-géomètres, daté du 10 juillet 2023, confirmant que les dimensions des lots, notamment les lots 6 et 7 peuvent permettre l'implantation de résidences et de tous travaux conformément à la réglementation concernant la réalisation de travaux dans une pente supérieure ou égale à 15 % et inférieure à 30% ;



Proposition de subdivision du lot 5 193 369. Projet de lotissement, préparé Bérard Tremblay, Arpenteurs-géomètres, daté du 23 décembre 2022 montrant les milieux humides et l'implantation possible des résidences sur les lots proposés.

**CONSIDÉRANT QUE** le lotissement proposé permet de construire des résidences en respectant les contraintes imposées par la présence de milieux humides et des pentes ;

**CONSIDÉRANT QUE** les réseaux de sentiers des Sentiers de l'Estrie sont reconnus comme territoire d'intérêt récréotouristique au plan d'urbanisme de Saint-Étienne-de-Bolton et que la municipalité s'est donnée comme objectif de consolider le réseau récréatif ;

**CONSIDÉRANT QUE** le sentier no 11 du secteur Bolton des Sentiers de l'Estrie emprunte actuellement le lot qui sera subdivisé ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal d'envisager qu'une partie de la contribution pour des fins de parc soit utilisée pour assurer la continuité et l'accessibilité du sentier no 11 des Sentiers de L'Estrie qui traverse actuellement le lot 5193 369 à la hauteur des lots 3 et 4 projetés et qu'une portion de terrain soit cédée afin d'aménager éventuellement une aire de stationnement et de la signalisation en bordure du chemin Robert Savoie.

2023-08-197

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Nicolas Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le Conseil accepte la demande pour un permis de lotissement et que le conseil désire que la contribution financière pour fins de parc soit monétaire.

**ADOPTÉE**

**8 Environnement**

**8.1 Rapport de l'inspecteur en environnement**

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Aucun rapport pour le mois de juillet.

### 8.2 Dépôt du procès-verbal du CCE du 20 juillet 2023

Le procès-verbal de la réunion du CCE du 20 juillet 2023 est déposé aux membres du conseil.

### 8.3 Entente – traitement matières recyclables – Enviro Connexions

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente du traitement de matières recyclables sera échu en date du 31 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Memphrémagog s'entretiendra avec la firme mandatée par le gouvernement du Québec pour prendre en charge tous les dossiers de matières recyclables du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut signer des ententes qui se termineront en décembre 2024;

2023-08-198

**Il est proposé par Anne-Marie Demers  
appuyé par Suzie Fortin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil autorise la signature de ladite entente.

**ADOPTÉE**

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2023 – 06

La conseillère Anne-Marie Demers donne l'avis de motion que lors de cette même séance de ce conseil, il sera présenté pour adoption le projet de règlement numéro 2023-06 relatif au lavage des embarcations.

**ADOPTÉE**

## 9 Loisirs, Culture et Vie communautaire

### 9.1 Agrandissement du Chalet – subvention additionnelle de 25 000\$

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre du Sport, du Loisir et du Plein air et députée de Brome-Missisquoi madame Isabelle Charest nous accorde un soutien financier supplémentaire pour la réalisation de projets d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air;

**CONSIDÉRANT QUE** ce nouveau soutien financier vise à diminuer l'effet des dépassements de coûts dus au contexte actuel du marché de la construction et à favoriser la réalisation des projets déjà retenus dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures;

**CONSIDÉRANT QUE** cette aide financière supplémentaire est de 25 000 \$ représentant un maximum de 25% de l'aide précédemment annoncée pour la réalisation du projet d'agrandissement du chalet du parc municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière maximale pouvant être accordée pour ce projet s'élève à 125 000 \$;

2023-08-199

**Il est proposé par Suzie Fortin  
appuyé par Alexandre Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil remercie madame Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air et députée de Brome-Missisquoi de ce soutien financier supplémentaire.

**ADOPTÉE**

### 9.2 Projet de Popote roulante du Grand-Bois

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative vise à offrir un service actuellement inexistant sur le territoire de la municipalité;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est développé en partenariat avec des partenaires locaux et avec l'implication active de bénévoles engagés;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet contribuera à maintenir à domicile et dans leur communauté des personnes âgées en perte d'autonomie et à favoriser la sécurité alimentaire de personnes vulnérables en favorisant l'accès à des aliments sains et abordables au plus grand nombre;

2023-08-200

**Il est proposé par Suzie Fortin  
appuyé par Clarence Lloyd  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE.**le conseil demande au maire de signer la lettre d'appui au projet de Popote roulante du Grand-Bois.

**ADOPTÉE**

### 9.3 SPA de l'Estrie

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a une entente avec la Société protectrice des animaux de l'Estrie;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente était pour une durée de cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne désire pas renouveler ladite entente;

2023-08-201

**Il est proposé par Anne-Marie Demers  
appuyé par Nicolas Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil remercie la Société protectrice des animaux de l'Estrie pour les services rendus pendant ces cinq (5) années.

**QUE.**le conseil ne renouvelera pas cette entente.

**ADOPTÉE**

## 10 Sécurité civile

### 10.1 Entente relative à un service de premiers répondants

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Eastman a convenu avec le CIUSSS de l'Estrie-CHUS d'accréditer comme premiers répondants des pompiers de la brigade de pompiers d'Eastman et autres personnes qui auront réussi les épreuves d'évaluation théoriques et pratiques et qui répondront aux critères établis par la Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acceptation de la municipalité de St-Étienne-de-Bolton l'entente proposée par la municipalité d'Eastman pour fournir le service de premiers répondants dans le secteur desservi par le service de sécurité d'incendie d'Eastman;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux (2) municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à un service des premiers répondants;

2023-08-202

**Il est proposé par Suzie Fortin  
appuyé par Clarence Lloyd  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE.**le conseil autorise le maire et la directrice-générale et greffière-trésorière par intérim à signer ladite entente. Cette entente est pour la durée du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 décembre 2024 et par la suite, elle sera reconduite pour des périodes de quatre (4) ans à moins qu'une des parties n'ait donné un préavis de six (6) mois de la date d'échéance de son intention de ne pas renouveler l'entente.

**ADOPTÉE**

### 10.2 Avis de contribution – Croix Rouge Canadienne

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu de la Croix Rouge Canadienne l'avis de contribution pour la période du mois de novembre 2023 au mois d'octobre 2024 au montant de 225 \$;

2023-08-203

**Il est proposé par Alexandre Berger  
appuyé par Clarence Lloyd  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil autorise le paiement de 225 \$ à la Croix-Rouge Canadienne.

**ADOPTÉE**

### 10.3 Entente de service aux personnes sinistrées

**CONSIDÉRANT QUE** les villes et les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment la *Loi sur la sécurité civile* (R.L.R.Q., c.S-2.3) et le *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c.C-27.1);

**CONSIDÉRANT QUE** la SCCR est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touchées par des situations d'urgence ou des Sinistres en leur offrant une aide humanitaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la SCCR, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de Sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

**CONSIDÉRANT QUE** la SCCR est reconnue par le ministère de la Sécurité publique (ci-après « MSP ») pour : (i) préparer et mettre en œuvre les Services aux Personnes sinistrées (tel que définis ci-après) lors de Sinistres (tels que définis ci-après); et (ii) gérer l'inventaire du Matériel d'urgence (tel que défini ci-après) appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de Sinistres;

**CONSIDÉRANT QUE** les Parties souhaitent établir les modalités suivant lesquelles la SCCR fournira des Services aux Personnes sinistrées en cas de Sinistre sur le territoire de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 938 du *Code municipal du Québec*, la présente Entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 935 et 936 de cette même loi;

2023-08-204

**Il est proposé par Alexandre Berger  
appuyé par Harry Bird  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice-générale et greffière-trésorière par intérim à signer ladite entente.

**ADOPTÉE**

### 11 Adoption des comptes payés et payer

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON AOÛT 2023		
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS		
Bénéficiaire	Remarque	Montant
Agence des douanes	DAS - Fédérales	1 651,24 \$
Ministre du Revenu	DAS - Provinciales	4 654,23 \$
Ass. prop. du Lac Libby	Demande de subvention 2022	2 012,06 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	39,57 \$
Bishop's University	Suivi des interventions - Myriophille à épis	750,00 \$
Communication Plus	Temps + Réseau mobile	121,87 \$

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON**

Enviro Connexions	Traitement recyclage	540,44 \$
Excavation André Vincent	Heures pépines et location blocs parc	1 138,25 \$
Mégaburo	Lecture de compteur	355,64 \$
Modular Chemical Systems Canada	Calcium Chloride 35% Spread	7 668,08 \$
MRC Memphrémagog	Équilibrage août 2023	882,25 \$
Paysagement Floralys	Arbustes fruitiers pour village et parc	172,00 \$
RIGMRBM	Élimination, redevances, matières résiduelles	1 149,45 \$
Société Conseil en Urbanisme	Honoraires prof. du 1er avril-30 juin 2023	3 276,79 \$
Sports-Inter Plus	Articles de spots pour le parc	3 119,17 \$
Tamisage Waterloo	Nivelage-Chemin Bolton-Centre et de la Montagne	1 086,51 \$
Beaudoin, Chantal	Achat tablettes pour le conseil	1 284,87 \$
Grégoire, Samuel	Essence - Camion	100,00 \$
Compte Visa - Voirie	Dépenses diverses	110,38 \$
Compte Visa – DG	Dépenses diverses	225,13 \$
	<b>Total :</b>	<b>30 337,93 \$</b>

<b>COMPTES À PAYER</b>		
<b>Bénéficiaire</b>	<b>Remarque</b>	<b>Montant</b>
9245-0600 Québec inc.	T. de concassés - Ponceaux de la Montagne	2 128,56 \$
Action Memphré-Ouest	Quote-part AMO 2023	8 500,00 \$
Bell Canada	Téléphone	340,56 \$
Brulotte, Antoine	Entretien chalet du parc Juillet 2023	30,00 \$
Climatisation Roger Demers inc.	Entretien du système - Juillet 2023	393,79 \$
Club de Rugby Les Abénakis de Sher.	Camp Touski - Initiation au rugby	125,58 \$
Cogeco Connexions	Internet pour août 2023	114,92 \$
Conservation Lac Brome	Cotisation annuelle pour 2023	25,00 \$
Corridor Appalachien	Camp Touski - Randonnée d'interprétation	164,53 \$
Cour municipale de Waterloo	Contravention - Système alarme	559,00 \$
Desjardins Sécurité Financière	Période du 1er au 31 août 2023	1 297,41 \$
Entreprises Philippe Berthelette	Travaux de fauchage des fossés	1 862,60 \$
Entreprises R Cherrier	Collecte/Transport (3 volets)	9 964,58 \$
Enviro Connexions	Traitement recyclage	494,51 \$
Excavation André Vincent	Réparation des chemins dû aux inondations	6 197,87 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation (5)	25,00 \$
Geneq inc.	Échantillonneur Sludge Judge II	489,48 \$
Groupe Ecce Terra	Arpentage d'un lot rue du Parc	2 874,38 \$
Hydro-Québec	Électricité pour le parc	448,57 \$
Mathieu Mathieu	Activités camp Touski - Le pêcheur de mots	500,00 \$
Mégaburo	Lecture de compteur	184,06 \$
Michaud, Michael	Entretien ménager - 16-juillet 2023	100,00 \$
MRC Memphrémagog	Quote-part 2023/Vers août/Évaluation arbre	28 583,96 \$
Municipalité Bolton-Est	Remb. Unités pour collecte matières résidu. Etc	9 323,72 \$
Musée des Beaux-Arts de	Camp Touski - Visite au musée	215,81 \$

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON**

Sherbrooke		
Normand Jeanson Excavation inc.	T. de concassés - Ponceaux de la Montagne	1 566,41 \$
Pompages West Brome	Vidanges fosses septiques (49)	13 368,15 \$
RIGMRBM	Collecte/Transport (mat. résidu,recyc, organ)	1 347,88 \$
Services EXP inc.	Sondages géotechniques	7 036,47 \$
Sher-Lames	Camp Touski - Club d'escrimes	209,20 \$
Société zoologique de Granby	Camp Touski - Ouache! Un reptile!	250,00 \$
SPA de l'Estrie	SPA / Période de juillet 2023	380,84 \$
Technoscience Estrie	Camp Touski - Les débrouillards	240,00 \$
Vincet, Noé	Ouverture/Fermeture chalet	130,00 \$
Beudoin, Chantal	Achat matériel informatique pour la Mairie	985,48 \$
Boutin-Racicot, Charlene	Remboursement inscription Camp Manitou	350,00 \$
Monfourny, Charley	Remboursement abonnement biblio 2023	57,50 \$
Moreau, Annick	Remboursement inscription Camp Manitou	175,00 \$
Perreault, Elisa	Remboursement inscription Camp Manitou	125,00 \$
Poulin, Marie-Hélène	Remboursement dépôt certificat de localisation	200,00 \$
Vincent-Racicot, Emmanuelle Subvention CLSE	Achat différents articles des spots pour le parc – subvention remboursement	1 155,04 \$
	<b>Total :</b>	<b>102 520,86 \$</b>

2023-08-205

**Il est proposé par Alexandre Berger  
appuyé par Nicolas Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**Que** les comptes payés et à payer ci-haut soient approuvés.

**ADOPTÉE**

**12 Affaires diverses**

**12.1 Formation UMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ offre plusieurs formations gratuites aux membres du conseil;

**QUE** les membres du conseil choisiront les formations qu'ils désirent suivre.

**12.2 Le Réseau d'éclaireurs**

Depuis 2021, Le ministère de la santé et des services sociaux du Québec a mandaté le CIUSSS de l'Estrie-CHUS afin de déployer le réseau des Éclaireurs en santé psychologique sur son territoire.

Récemment, le CIUSSS de l'Estrie-CHUS a reconduit la somme de 31 847 \$ dans la région Memphrémagog afin de soutenir des projets visant l'amélioration de la santé psychologique et la création de communautés résilientes, bienveillantes et solidaire. Cet appel de projet s'adresse donc aux organismes communautaires et autres partenaires reconnus dans notre communauté.

Remplir le formulaire et le déposez avant le 30 octobre 2023 à 16 h.

**12.3 Demande au ministère pour des enseignes attention à nos enfants**

2023-08-206

**Il est proposé par Nicolas Berger  
appuyé par Suzie Fortin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**Que** l'on demande l'installation d'enseignes « attention à nos enfants » à la traverse piétonnière du village.

**Que** le conseil demande au ministère de voir à l'amélioration de la signalisation pour la protection de tous les citoyens de Saint-Étienne-de-Bolton soit par l'installation de panneaux lumineux, pavot, etc.

**ADOPTÉE**

#### 12.4 Fête des bénévoles.

Le 19 août prochain il y aura une célébration au parc pour souligner la fête des bénévoles, des nouveaux arrivants et la rentrée des classes.

Vous êtes tous les bienvenues.

### 13 Période de questions

Yves Fallu – explique le projet de Popote Roulante. Tous, soit les membres du conseil et les citoyens présents sont très heureux de ce projet.

Anne-Marie Demers désire mentionner aux citoyens qu'elle a reçu un projet farfelu pour contrôler la renouée du Japon. Apparemment, les chèvres mangent ces plantes, dossier à suivre.

Madame Michèle Turcotte demande si on continue d'arracher la renouée du Japon, monsieur le maire mentionne que ceci est fait.

Madame Michèle Turcotte demande des explications pour la résolution d'une entente avec la municipalité d'Eastman pour les premiers répondants. Pourquoi pas avoir cette entente avec Waterloo. Monsieur le maire mentionne qu'on nous a expliqué que depuis plusieurs années lorsque le service des premiers répondants est nécessaire le 911 expédie la caserne la plus près soit Eastman. Ce service aurait coûté 16,11 \$ par unité (soit par matricule) pour un montant total de 14 386,23\$ pour l'année 2023. Donc pour septembre à décembre le montant sera de 4 775.41\$.

Monsieur Michel Bissonnette s'exprime pour mentionner que les gens qui prennent l'autobus à Bromont n'ont plus de voie réservée sur le pont à Montréal donc il demande que la municipalité prépare une résolution d'appui. On mentionne normalement la municipalité en cause prépare la résolution et l'envoi à toutes les municipalités concernées.

Pour ce qui est des comptes à payer, madame Emmanuelle Vincent a reçu un remboursement d'achats de différents articles des sports pour le parc Pour ce qui est des commentaires de monsieur Bissonnette pour la facture de 1 000 \$ (chiffre à valider). Vue le manque d'effectif, Emmanuelle a aidé Marie-Claude dans la recherche et l'obtention de soumission. Par la suite Marie-Claude et Maxime étant en congé de maladie nous n'avons pas de carte de crédit à la municipalité, donc Emmanuelle s'est offerte à acheter pour et au nom de la municipalité les articles nécessaires pour les événements et les activités au parc. Chantal étant seule a pris la décision de demander de l'aide et en son titre de directrice générale par intérim a autorisée madame Emmanuelle Vincent-Racicot à effectuer ces achats.

Oui, une politique Loisirs est de mise et madame Suzie Fortin mentionne qu'il y aura une rencontre prochainement pour en discuter.

Jocelyne Veilleux organisatrice du circuit des métiers d'art remercie le conseil pour sa contribution financière et remercie Liane Chacra et Elizabeth Couture de leurs implications. Corporation des Loisirs et Culture devrait être divisé en deux comités.

J'aurais aimé faire le marché de Noël à l'église, cependant elle n'est pas en location et elle ne pourra pas le faire à la municipalité car la salle n'est pas adéquate, elle n'est pas assez grande.

Diane Desjardins demande que la description des tâches de l'agent de développement soit claire et précise

Jean-Pierre Lavoie mentionne que le chemin Summits doit être accessible en cas d'urgence.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Madame Michèle Turcotte – sentier droit de passage le long du Grand Bois entre le Rang 4 et le Parc. À l'entrée du rang 4 devrait avoir une affiche pour baliser avec une pancarte. Monsieur Montfourny a conclu une entente pour un droit de passage (25 ans). On suggère que les Amis des Sentiers Christine Boutin pourrait aider dans ce dossier. Alexandre Berger mentionne que l'on devrait souligner la famille Montfourny.

Madame Marie Fortin mentionne que la municipalité a perdu une bonne candidate car la description de tâches n'était pas claire. L'agent de développement doit axer sur les subventions disponibles et au besoin pour des projets spécifiques en loisirs et la culture. Monsieur le maire mentionne que la description était claire cependant l'encadrement administratif aurait été inadéquat.

Aussi à la municipalité il y a un volet fort important soit le dossier des communications.

Pour les mesures d'urgence et la sécurité civile vous devez être vigilent et solidaires. On doit s'assurer de remplacer les barrières et équipement de sécurité. Monsieur le maire mentionne que le conseil a demandé la mise à jour de notre équipement dès que nous avons eu connaissance du besoin.

Le système TELMATIK est utilisé à la municipalité. On a une stratégie pour le plan des mesures d'urgence. Il aurait été important de faire une séance débriefing. Notre adjointe Chantale Beaudoin formera le comité pour l'utilisation de nos systèmes d'urgence.

Monsieur le maire mentionne que les bénévoles qui ont participé aux nettoyages nécessaires après les débordements dû à la pluie, ont tous été contacté par suite de l'événement par faire une récapitulation et pour les remercier.

Yves Fallu suggère, pour rassurer les citoyens qui pourrait sentir la nécessité d'une réunion de débriefing avec tous les intervenants.

Monsieur le maire mentionne qu'il tiendra une rencontre de débriefing avec les membres. La municipalité recherche un bénévole pour les mesures d'urgence en communication.

M. Michel Bissonnette mentionne que le chemin Bolton-Centre a beaucoup de trous et demande que notre employé les bouchent. Il revient de son congé de maladie, et le travail sera effectué dès que possible et suivant la cédule de travail. Sur le Rang 1 il y a une craque dans le milieu du chemin, ceci est dangereux.

Pour le passage piétonnier, il demande que les branches soient coupées. Pour la rencontre avec le ministère des Transports voir à l'installation de panneaux lumineux.

Le pavot ne fonctionne pas, sans doute les batteries sont finies. Rencontre prévue avec le MTQ à la fin du mois pour la vitesse dans le village...

M. Jean-Pierre Côté demande des informations au chemin Bolton Centre – près de l'Étang Grass, on a vu l'inspecteur en environnement près du barrage à castors. L'inspecteur en environnement et son aide ont inspecté et travaillé avec l'excavateur pour replacer les grillages.

### 14 Levée de la séance

2023-08-207

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Alexandre Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la séance soit levée à 21 h 45 les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

**ADOPTÉE**



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON**

**DAVID AUCLAIR**  
Maire

**MONIQUE PÉPIN**  
Directrice générale et greffière-trésorière  
par intérim

Je, David Auclair, maire de St-Étienne-de-Bolton atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.